



LES CONDITIONS À RESPECTER

(Liste non exhaustive)

- Ne jamais commencer les travaux avant l'accord des différents organismes financeurs (Anah et Ville de Tarascon)
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment
- Présenter des factures acquittées
- Logements réalisés il y a plus de 15 ans (sauf travaux d'accessibilité)
- Occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée de 6 ans *

OU

Louer le logement à titre de résidence principale pendant une durée de 9 ans *

* à défaut, un remboursement des aides sera exigé au prorata du temps écoulé depuis la date d'engagement

IMPORTANT :

Les dossiers d'OPAH ne sont traités que si les Déclarations Préalables de travaux ou les Permis de Construire nécessaires ont été déposés et accordés par l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que par la Commune de Tarascon.

Renseignements :

Centre Technique Municipal
Direction de l'Urbanisme
Route de St Rémy de Provence
Standard (Tel) : 04.90.91.51.28



PÉRIMÈTRE DE L'OPAH CENTRE VILLE



OÙ SE RENSEIGNER ?

Pour la mise en place de vos dossiers de demande de subventions



Marseille Aménagement
14, rue des Halles
13150 Tarascon

Réception les lundis et mardis sur rendez-vous : de 9h30 à 13 heures

Tel : 04.86.11.04.88



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain
2009-2014

OPAH-RU TARASCON Centre Ville



Conception : Marseille Aménagement - 2009 - Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique

Bénéficiez d'aides pour la rénovation de votre logement !

QU'EST-CE QU'UNE OPAH-RU ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain est un outil incitatif d'intervention en quartier ancien à l'initiative de la commune de Tarascon, de l'intercommunalité ACCM et en partenariat avec l'Etat (Agence Nationale de l'Habitat).

Ces partenaires publics proposent des subventions majorées jusqu'en 2014 pour tous les propriétaires souhaitant réaliser dans le centre ancien des travaux de réhabilitation sur leur patrimoine.

Cette OPAH-RU est couplée avec d'autres opérations comme le FISAC, la DUP et des interventions volontaristes sur le foncier et l'immobilier.

Ces opérations encouragent le processus de réhabilitation sur l'habitat dégradé et insalubre.

Nous comptons donc sur vous, propriétaires, acteurs et professionnels de l'immobilier, pour saisir ces opportunités opérationnelles et participer ensemble à la reconquête du centre historique de Tarascon.

OBJECTIFS DE L'OPAH-RU ?

- Accélérer la rénovation du parc privé
- Réduire le nombre de logements vacants
- Créer des logements à loyer maîtrisé
- Lutter contre la précarité énergétique
- Mettre fin aux situations d'insalubrité

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT ?

Des subventions à taux variable selon les ressources du ménage et la situation familiale

Subventions directes versées après travaux par l'Etat et la Municipalité, représentant :

5% à 75% du montant ⁽¹⁾ des travaux

(1) Montant plafonné selon le type de travaux

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR ?

Des subventions à taux variable selon le type de loyer pratiqué après travaux :
loyer libre, intermédiaire, social, très social

Subventions directes versées après travaux par l'Etat et la Municipalité, représentant :

10% à 85% du montant ⁽¹⁾ des travaux

Jusqu'à 100% en loyer très social pour des travaux de sortie d'insalubrité ou une situation de péril en copropriété

(1) Montant plafonné selon le type de travaux



Plusieurs dossiers peuvent être constitués par une même personne pour différents types de travaux réalisés sur un unique logement et dans la limite des plafonds.
(ex : dossier façade + dossier toiture)

TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

- Mise aux normes d'habitabilité (électricité, chauffage central, sanitaires, raccordement au réseau d'assainissement, isolation...)
- Travaux sur le gros-oeuvre soumis à autorisation de travaux (toitures, façades, charpentes, ouvertures, cages d'escalier...)
- Travaux d'accessibilité pour les personnes âgées à mobilité réduite ou pour les personnes handicapées
- Cas spécifiques avec taux majorés :
 - Traitement du saturnisme
 - Sortie de situation d'insalubrité
 - Résorption d'un péril en copropriété



Bénéficiez d'une prime pour la remise sur le marché locatif d'un logement vacant depuis plus de 12 mois



Bénéficiez d'une éco-prime dans le cas de travaux améliorant la performance thermique du logement (pour les propriétaires bailleurs *en conventionné* ou pour les propriétaires occupants considérés en catégorie *très sociale*)



Rappel : Depuis le 3 octobre 2007, le centre ancien de Tarascon est classé en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)